

02.09.2015 - 14:13 Uhr

Le Conseil fédéral donne un signal hésitant en faveur de la place économique suisse

Zürich (ots) -

La cotisation salariale en faveur du régime des allocations pour pertes de gains (APG) sera abaissée dès 2016. Le nouveau taux de 0,45 pour cent réduira les charges salariales afférentes d'un milliard de francs sur les cinq années à venir. Un taux de cotisation inférieur serait pourtant parfaitement possible et clairement en faveur de la place économique suisse.

Depuis la suppression du cours de change plancher vis-à-vis de l'euro, le Conseil fédéral a fait savoir à plusieurs reprises qu'il entendait soutenir l'économie en renforçant la compétitivité de nos entreprises à l'égard à leurs concurrents étrangers et en préservant les emplois en Suisse. Il en apporte - même si ce n'est que timidement - la preuve aujourd'hui en abaissant le taux de cotisation APG actuel en vigueur jusqu'à fin 2015 de 0,5 à 0,45 pour cent. Cette réduction est une mesure rapide et facile à appliquer, qui soulagera aussi bien les travailleurs que les employeurs dans la situation économique tendue que nous connaissons actuellement.

Une diminution encore plus marquée aurait été possible, et souhaitable. Elle aurait pu être digérée sans problème par les APG, dont les finances sont saines et pour laquelle la loi ne prévoit pas la constitution de réserves supplémentaires. S'en tenir au statu quo et augmenter ainsi les liquidités de l'assurance n'aurait fait qu'éveiller de nouvelles convoitises. Pour l'Union patronale suisse, le Gouvernement donne tout de même aujourd'hui au moins un petit signal: «Il montre qu'il est disposé à soutenir les efforts des employeurs en vue de préserver l'emploi en Suisse», note le directeur Roland A. Müller. Pour ne pas anéantir cet effet, la réduction du taux de cotisation aux APG ne doit être utilisée ni comme argument pour un congé de paternité payé, ni pour l'extension inutile des prestations de l'AVS pour les nouveaux rentiers récemment revendiquée.

Contact:

Roland A. Müller, directeur, tél. 044 421 17 31, Mobile 079 220 52 29, mueллер@arbeitgeber.ch

Martin Kaiser, responsable du secteur Politique sociale, tél. 044 421 17 35, Mobile 079 517 68 26, kaiser@arbeitgeber.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008699/100777203> abgerufen werden.